

**SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 JUIN 2021**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité d'Est Hereford tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce lundi, 7 juin 2021, à compter de 19 h, à laquelle sont présents, outre Monsieur le Maire, Benoit Lavoie, les conseillers suivants :

	Nicole Bouchard	siège 1
	Normand Roy	siège 2
	Vacant	siège 3
	Linda McDuff	siège 5
	Vacant	siège 6
Absente	Anick-Nadia Gauthier	siège 4

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Marie-Ève Breton, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE**

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 h 02 et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

**2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour qui accompagnait l'avis de convocation.

**Résolution 21-06-89**

Il est proposé par la conseillère Linda McDuff,  
appuyé par la conseillère Nicole Bouchard,

D'accepter l'ordre du jour en laissant le point 17 « Varia » ouvert.

1. Ouverture de la séance par le Maire;
2. Acceptation de l'ordre du jour;
3. Adoption des procès-verbaux du 3 et 17 mai 2021;
4. Période de questions réservée au public;
5. Règlement 300-21 modifiant le règlement 274-18 sur la gestion contractuelle;
6. Rapport du maire;
7. Laboratoire des sols;
8. Vidéo touristique des Trois-Villages;
9. Fête des voisins 2021;
10. Dépôt de l'avis technique : État des fondations de l'Église;
11. Renouvellement table de concertation culturelle de la MRC de Coaticook;
12. Circuit-Frontière;
13. Élection municipale :
  - 13.1 Vote par correspondance 70 ans et plus;
  - 13.2 Vote par correspondance non domiciliés;
14. Paiement des comptes :

- 14.1 Comptes payés ;
- 14.2 Comptes à payer ;
- 15. Bordereau de correspondance;
- 16. Rapports :
  - 16.1 Maire;
  - 16.2 Conseillers;
  - 16.3 Directrice générale;
- 17. Varia;
- 18. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 3 ET 17 MAI 2021**

**Résolution 21-06-90**

Il est proposé par la conseillère Nicole Bouchard,  
appuyé par la conseillère Linda McDuff,

D'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 3 mai 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**Résolution 21-06-91**

Il est proposé par la conseillère Normand Roy,  
appuyé par la conseillère Nicole Bouchard,

D'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 17 mai 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Aucune question.

5. **RÈGLEMENT 300-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 274-18 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

**Résolution 21-06-92**

Il est proposé par la conseillère Nicole Bouchard,  
appuyé par la conseillère Linda McDuff,

**Règlement 300-21**

Modifiant le règlement 274-18 sur la gestion contractuelle

Lors de l'assemblée régulière du conseil municipal d'East Hereford tenue le septième jour de juin de l'an deux mille vingt-et-un et à laquelle assistent Monsieur le Maire, Benoit Lavoie et les conseiller-ère-s, Nicole Bouchard, Normand Roy et Linda McDuff, la résolution 21-06-92 décrétant l'adoption du règlement numéro 300-21 qui se lit comme suit :

**ATTENDU QUE** la municipalité a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* no 274-18;

**ATTENDU QUE** dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 dudit projet impose l'obligation pour les municipalités (locales et régionales) de modifier leur Règlement sur la gestion contractuelle, et ce, avant le 25 juin 2021, afin d'y prévoir des mesures pour favoriser, dans le cadre des contrats dont la dépense est inférieure au seuil d'appel d'offres public, les biens

et les services québécois, les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec ;

**ATTENDU QUE** l'objectif du Gouvernement du Québec est de favoriser l'achat de biens et services québécois dans le but légitime de favoriser la reprise économique suite à la crise sanitaire ;

**ATTENDU QUE** cette mesure se veut temporaire ;

**ATTENDU QU'** avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil du 3 mai 2021 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

Il est proposé par le conseiller Normand Roy,  
appuyé par la conseillère Linda McDuff,

**IL EST RÉSOLU** d'adopter le règlement sur la gestion contractuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **6. RAPPORT DU MAIRE**

**ATTENDU QUE** monsieur le Maire Benoit Lavoie a présenté son rapport annuel sur les faits saillants du rapport financier, du rapport du vérificateur externe et sur la situation de la municipalité d'East Hereford;

**ATTENDU QUE** le rapport du maire doit être rendu public;

### **Résolution 21-06-93**

Il est proposé par la conseillère Nicole Bouchard,  
appuyé par le conseiller Normand Roy,

**D'accepter** de diffuser le rapport de monsieur le Maire Benoit Lavoie dans le prochain Fouineur et que le tout sera mis aux archives pour fin de référence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **7. LABORATOIRE DES SOLS**

**ATTENDU QUE** lors des travaux de pavage sur la rue Saint-Henri, Dean-Lefebvre et chemin des Côtes un contrôle qualitatif des matériaux (laboratoire) doit être effectué;

**ATTENDU QU'** une demande de services professionnels en ingénierie a été effectuée auprès du Service EXP chargé d'effectuer les travaux;

### **Résolution 21-06-94**

Il est proposé par la conseillère Nicole Bouchard,  
appuyé par le conseiller Normand Roy,

**D'accepter** la soumission des Services EXP pour le contrôle qualitatif des sols lors des travaux de réhabilitation de la rue Saint-Henri, Dean-Lefebvre et chemin des Côtes, pour une tarification horaire jusqu'à un maximum de 8 200 \$ excluant les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **8. VIDÉO TOURISTIQUE DES TROIS-VILLAGES**

**ATTENDU QUE** l'agente de développement touristique de la MRC de Coaticook propose aux municipalités d'être accompagné

par un professionnel pour mettre en valeur l'offre touristique de nos municipalités;

**ATTENDU QUE** 80 % du contenu sur le web sont des vidéos;

**ATTENDU QU'** une proposition pour faire les vidéos coups de cœur de résidents et présentation de l'offre touristique des municipalités a été demandé;

**ATTENDU QUE** les membres du comité des Trois-Villages se sont penchés sur le projet pour faire qu'un seul vidéo englobant les trois villages;

**ATTENDU QUE** les frais de 2 250 \$ taxes non incluses pour la création du vidéo seront pris en charge à même le budget du comité des Trois-Villages;

#### **Résolution 21-06-95**

Il est proposé par la conseillère Linda McDuff,  
appuyé par la conseillère Nicole Bouchard,

**D'**accepter de faire le projet vidéo en collaboration avec le comité des Trois-Villages.

**QUE** les frais de 2 250 \$ taxes non incluses seront pris à même le budget du comité des Trois-Villages.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

#### **9. FÊTE DES VOISINS**

**ATTENDU QUE** la municipalité désire offrir aux citoyens d'East Hereford une fête des voisins 2021;

**ATTENDU QUE** la date du 30 juillet 2021 a été suggérée;

**ATTENDU QUE** la fête serait de style 5 à 7 avec des musiciens locaux pour agrémenter la soirée et un rabais à la cantine du village serait offert à chacune des résidences;

**ATTENDU QUE** la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour est responsable du dossier et en assumera l'organisation avec l'approbation du conseil municipal;

**ATTENDU QUE** des demandes de commandites seront faites pour pouvoir offrir un maximum de rabais aux citoyens d'East Hereford;

**ATTENDU QUE** l'activité sera organisée avec les recommandations de la santé publique effectives à cette date;

**ATTENDU QU'** un permis sera demandé pour que les citoyens puissent apporter leur alcool uniquement à cette date;

#### **Résolution 21-06-96**

Il est proposé par la conseillère Nicole Bouchard,  
appuyé par la conseillère Linda McDuff,

**D'**accepter que la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour assume l'organisation de la fête qui se déroulera le 30 juillet prochain.

**De** faire la demande pour un permis d'alcool pour que les citoyens apportent leur alcool uniquement à cette date.

De faire des demandes de commandites pour pouvoir offrir un maximum de rabais aux citoyens d'East Hereford.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**10. DÉPÔT DE L'AVIS TECHNIQUE : ÉTAT DES FONDATIONS DE L'ÉGLISE**

Madame Marie-Ève Breton dépose le rapport de l'avis technique fait par l'entreprise Côté Jean et associés concernant l'état des fondations de l'église.

**11. RENOUVELLEMENT TABLE DE CONCERTATION CULTURELLE DE LA MRC DE COATICOOK**

**ATTENDU QUE** le renouvellement de la carte de membre pour la table de concertation culturelle de la MRC de Coaticook est venu à échéance;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire renouveler l'adhésion au coût de 25 \$;

**Résolution 21-06-97**

Il est proposé par le conseiller Normand Roy,  
appuyé par la conseillère Nicole Bouchard,

D'accepter le renouvellement de la carte de membre pour la table de concertation culturelle de la MRC de Coaticook au coût de 25 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**12. CIRCUIT-FRONTIÈRE**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal fera installer une clôture derrière l'église pour interdire les véhicules de tout genre de se stationner sur la pelouse;

**ATTENDU QUE** le stationnement de l'Église est accessible et disponible avec des espaces suffisant pour stationner un grand nombre de véhicules;

**ATTENDU QUE** les citoyens, visiteurs, touristes auront accès à l'emplacement derrière l'église, mais sans voiture;

**ATTENDU QUE** cet emplacement est majoritairement utilisé par les vélos;

**ATTENDU QUE** Circuit-Frontière demande d'avoir accès à un stationnement aménagé de pelouse pour les cyclistes;

**ATTENDU QUE** la municipalité accorde l'accès à la pointe du terrain, matricule 2593-67-2959, coin chemin Marquis et rue du Cimetière aux conditions suivantes :

- Avoir une personne responsable (employé d'été) présente le plus possible entre 16 h et 20 h pour éviter le camping itinérant;
- Que l'organisme Circuit-Frontière soit responsable de l'entretien de la pointe, ex : fauchage, ramassage de déchets, etc.;
- Que l'organisme installe une pancarte d'interdiction de camping et de faire des feux;

**Résolution 21-06-98**

Il est proposé par la conseillère Nicole Bouchard,  
appuyé par la conseillère Linda McDuff,

D'accorder le stationnement des cyclistes sur la pointe du terrain matricule 2593-67-2959, coin chemin Marquis et rue du Cimetière aux conditions suivantes :

- Avoir une personne responsable (employé d'été) présente le plus possible entre 16 h et 20 h pour éviter le camping itinérant;
- Que l'organisme Circuit-Frontière soit responsable de l'entretien de la pointe, ex : fauchage, ramassage de déchets, à ses frais;
- Que l'organisme installe une pancarte d'interdiction de camping et de faire des feux;

**De** retirer l'accessibilité si les conditions ne sont pas respectées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### 13. ÉLECTION MUNICIPALE

#### 13.1 Vote par correspondance 70 ans et plus

**CONSIDÉRANT** que l'élection générale municipale aura lieu le 7 novembre 2021 en contexte de la pandémie de la COVID-19;

**CONSIDÉRANT** que le directeur général des élections a édicté, conformément à l'article 3 de la *Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* (L.Q. 2021, c. 8), le *Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* ((2021) 153 G.O.Q. II, 2111B), lequel est entré en vigueur le 15 mai 2021 et modifie, notamment, certaines dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) et le *Règlement sur le vote par correspondance* (RLRQ, c. E-2.2, r. 3) (ci-après : le *Règlement du DGE*);

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tel que modifié par l'article 40 du *Règlement du DGE*, la municipalité peut adopter une résolution afin de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur sa liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin d'exercer son droit de vote par correspondance, si une telle personne en fait la demande;

**CONSIDÉRANT** que le cadre légal et réglementaire pour administrer cette modalité de vote est désormais fixé et en vigueur;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu des troisième et quatrième alinéa de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tels que modifiés par l'article 40 du *Règlement du DGE*, une résolution doit être prise au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2021 et une copie vidimée de celle-ci doit être transmise, le plus tôt possible après son adoption, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections.

### **Résolution 21-06-99**

Il est proposé par la conseillère Linda McDuff,  
appuyé par la conseillère Nicole Bouchard,

**De** permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin qu'elle puisse voter par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour les recommencements qui pourraient en découler, si elle en fait la demande.

**De** transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections une copie vidimée de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **13.2 Vote par correspondance non domiciliés**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu des dispositions de l'article 582.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le ministre peut, par règlement, établir les modalités selon lesquelles peut être exercé, par correspondance, le droit de vote d'une personne qui est inscrite comme électeur ou personne habile à voter sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu des dispositions de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, une résolution doit être prise au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet de l'année civile où doit avoir lieu une élection générale ou, s'il s'agit d'une élection partielle, au plus tard le quinzième jour suivant celui où le conseil a été avisé du jour fixé pour le scrutin. Dans le cas d'un scrutin référendaire, cette résolution doit être prise lors de la séance du conseil au cours de laquelle doit être fixée la date du scrutin. Les mêmes règles s'appliquent à une résolution dont l'objet est de résilier une résolution antérieure.

### **Résolution 21-06-100**

Il est proposé par la conseillère Linda McDuff,  
appuyé par la conseillère Nicole Bouchard,

**D'utiliser** le vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **14. PAIEMENT DES COMPTES**

### **14.1 Comptes payés**

**ATTENDU QUE** le Conseil de la municipalité d'East Hereford prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes d'un montant total de 24 812.69 \$ payés du 1<sup>er</sup> mai 2021 au 31 mai 2021.

### **Résolution 21-06-101**

Il est proposé par la conseillère Linda Mc Duff,  
appuyé par la conseillère Nicole Bouchard,

D'accepter la liste présentée au Conseil municipal pour le paiement des comptes d'un montant total de 24 812.69 \$ payés du 1<sup>er</sup> mai 2021 au 31 mai 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **14.2 Compte à payer**

**ATTENDU QUE** le Conseil de la municipalité d'East Hereford prend en compte la liste qui lui a été présentée pour les comptes à payer d'un montant total de 15 103.42 \$ en date du 31 mai 2021.

### **Résolution 21-06-102**

Il est proposé par la conseillère Nicole Bouchard,  
appuyé par la conseillère Linda McDuff,

D'accepter la liste présentée au Conseil municipal pour le paiement des comptes d'un montant total de 15 103.42 \$ en date du 31 mai 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **15. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Madame Marie-Ève Breton, directrice générale et secrétaire-trésorière, a lu la correspondance reçue.

**CONSIDÉRANT** la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

**CONSIDÉRANT** les mauvais traitements infligés aux autochtones dans les pensionnats partout au Canada décrits par de nombreux rapports de commission d'enquête;

**CONSIDÉRANT** le devoir de tous les gouvernements, quel que soit le niveau, d'œuvrer à l'amélioration des relations et au bien-être de toutes les communautés;

**CONSIDÉRANT** l'obligation des gouvernements, quel que soit le niveau, de faire la lumière sur notre histoire, d'assumer le devoir de mémoire et d'honorer les victimes;

### **Résolution 21-06-103**

Il est proposé par la conseillère Nicole Bouchard,  
appuyé par le conseiller Normand Roy,

**QUE** la municipalité d'East Hereford joigne sa voix au conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

**QUE** la municipalité salue l'annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d'éventuels cas semblables au Québec;

**QUE** la municipalité exprime sa solidarité avec les communautés autochtones et renouvelle sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l'épanouissement de tous les citoyens;

**QUE** copie de cette résolution soit envoyée à M. Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations et du Labrador, à M. Pita Aatami, président de la Société Makivik, M. Justin Trudeau, premier ministre du Canada, à M<sup>me</sup> Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronne-Autochtones, à M. Marc Miller, ministre des Services aux autochtones, à M. François Legault, premier ministre du Québec, à M. Ian Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones ainsi qu'à la FQM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**16. RAPPORTS :**

**16.1 Maire**

- Monsieur le maire fait un compte rendu de sa réunion à la MRC de Coaticook.

**16.2 Conseillers**

La conseillère Nicole Bouchard a assisté à l'AGA de Bel-Environ. Elle mentionne que le comité aura un employé pour l'été.

La conseillère Linda McDuff fait un résumé des réunions à laquelle elle a assisté.

**16.3 Directrice générale**

La directrice générale fait un suivi sur des points discutés à la dernière séance.

**17. VARIA**

Aucun item n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

**18. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Aucune question du public.

**19. LEVÉE DE LA SÉANCE**

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance. Il est 20 h 10.

---

Benoit Lavoie, maire

Marie-Ève Breton, directrice  
générale et secrétaire-trésorière